

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	138 (1993)
Heft:	9
Artikel:	Les généraux de la révolution et de l'Empire originaires de Franche-Comté. 3e partie
Autor:	Dutriez, Robert
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-345337

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les généraux de la Révolution et de l'Empire originaires de Franche-Comté (III)

Par le colonel Robert Dutriez*

Les généraux de la Révolution et de l'Empire ne reçurent pas seulement des récompenses ou des sanctions. Ils vécurent des incidents fastes ou sinistres, des changements d'orientation prévus ou inattendus qui, souvent, perturbèrent la plupart de ces 109 existences.

Cette fois intervient la politique... Tant de régimes différents assumèrent la destinée de la France, d'abord entre 1789 et 1815, ensuite de 1815 à 1859 (date à laquelle décéda le dernier général comtois de la grande épopée, *Desvernois*). Tant de chefs militaires, qu'ils fussent en activité ou non, se frottèrent bon gré mal gré, et avec les plus inégales fortunes, à quelques-uns de ces douze pouvoirs successifs.

A nouveau, effeuillons la chronologie.

Généraux et politique

Pendant la monarchie constitutionnelle (1789-1792),

* Voir RMS, juin-juillet et août 1993.

²⁰ Un autre général d'origine comtoise émigra, en août 1792. Il s'agit de Lallemand de Waites qui, après avoir «déserté» en compagnie de La Fayette, prit un commandement à l'armée de Condé.

²¹ Arrêté aux armées en septembre 1793 et guillotiné en novembre. N'était pas Comtois.

²² Destitué en juillet 1793 et guillotiné en août. N'était pas Comtois.

un seul fut mis en avant par l'actualité politique: le maréchal de camp *Toulorgeon Hippolyte* qui, député de la noblesse comtoise aux Etats généraux, devint le secrétaire du bureau de l'Assemblée constituante. Pour peu de temps, il est vrai, puisque dès avril 1790, il reprenait sa place à l'armée, puis émigrait au mois de mai 1792²⁰.

Sous la Révolution

Par contre, la Convention s'intéressa à un plus grand nombre de nos compatriotes francs-comtois; mais d'une façon rarement appréciée par les intéressés.

Avant la réaction thermidorienne furent décrétées pour griefs extra-militaires:

– 10 suspensions. Les motifs invoquaient des arguments du genre «Ex-noble» pour 6, dont un certain chef de bataillon de *Malet* qui, par la suite, aura moins démêlés avec l'Etat souverain, «Frère d'émigré» pour le général *Blondeau du Fays* –

«Ami du général *Houcharde*»²¹ pour le général *Barthellemey* – «Refus de déposer contre le commandant en chef *Custine*»²² pour le chef de bataillon *Jarry*.

– 4 arrestations. Ainsi ce *Jarry*, précédemment mentionné, qui réussit à s'évader. Autre emprisonnement, celui du lieutenant-colonel *Lecourbe*. Cet officier avait été accusé de «modérantisme», le 6 décembre 1793, par des subalternes mécontents d'un chef qu'ils estimaient trop exigeant sur le chapitre de la discipline. Risquant l'exécution capitale, *Lecourbe* eut la chance insigne de bénéficier d'un acquittement qui, peut-être à titre de dommages et intérêts, lui rapporta ses étoiles. Quant aux dépens, les dénonciateurs les réglèrent selon une formule de compensation assimilable à la loi du talion: ils furent fusillés.

A noter que, après le 9 thermidor, les autorités civiles abrogèrent la quasi-to-

talité de ces 14 mesures disciplinaires.

Sans aucun doute, la chute de Robespierre permit aux guerriers, si rudement étrillés par un gouvernement aux abois, de se sentir mieux assurés sur leurs arrières et dans leur devenir. Jusqu'à la séparation des conventionnels n'intervint qu'une suspension, celle du général *Recordon* considéré comme un «ami de Henriot»²³. Toujours ces liaisons dangereuses pour le monde fragile des généraux; mais, cette fois, toutes valeurs inversées.

La période dénommée réaction thermidorienne donna également l'occasion aux chefs militaires de rendre de menus services aux politiciens en difficulté. Nos Comtois n'échappèrent point à la pire servitude du métier, le maintien de l'ordre.

La répression de l'émeute jacobine du 12 germinal an III fut confiée à *Pichegru*, dont le succès facile en cette pénible affaire lui valut le surnom – combien éphémère pour lui! – de «sauveur de la Patrie».

A l'écrasement de l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire an IV participèrent, du côté de la légalité triomphante et aux ordres de Bonaparte, les généraux *Fontaine*, *Mirdonay*, *Carteaux* et *de Malet*.

Sous le Directoire, les rapports de la force armée avec les pouvoirs publics évoluèrent suivant des modèles moins sommaires, plus souples, les militaires auréolés de gloire prenant progressivement le dessus face à des hommes politiques perdus dans l'anarchie.

4 généraux de l'ancienne Comté représenterent le peuple français au Conseil des Cinq Cents:

– En 1797, *de Malet et Pichegru* pour le Jura, *Ferrand Jacques* pour la Haute-Saône.

– En 1798, *Berthelemy* pour la Corrèze.

Le deuxième et troisième connurent de graves ennuis lorsqu'ils virent leur élection annulée au moment de la crise du 18 fructidor an V, leurs opinions étant jugées royalistes. *Pichegru*, très en vue puisqu'il occupait le fauteuil présidentiel à l'Assemblée, fut condamné à la déportation en Guyane, territoire d'où il s'évada pour gagner l'Angleterre. Une aventure qui se solda aussi par de noires retombées sur deux généraux suspects d'amitié pour le proscri: *Moncey* subissant une réforme de deux années, *Vernier François* étant pendu jusqu'en 1800.

Par ailleurs, à l'occasion des coups d'Etat qui rythmèrent la décadence gouvernementale, certains chefs militaires continuèrent le jeu pernicieux des

utilités, au point de prendre l'habitude de se croire indispensables. Signalons, le 18 fructidor, sous les ordres d'*Augereau*, les généraux *David* et *Fontaine* aidant les autorités légales à imposer des mesures illégales.

Ce tour d'horizon des activités que, hors des opérations guerrières, nos personnages déployèrent parfois durant le régime directorial, se doit d'être complété par un aperçu sur le sort réservé aux quelques isolés revenus dans la vie civile. *Chrétien* et *Sauriat* firent carrière dans les administrations départementale ou municipale. *Clerc* se recasa comme juge de paix. Des emplois fort modestes. Donc pas de ces honorables et confortables sinécures pour héros fatigués.

Sous le Consulat et l'Empire

Le Consulat et l'Empire confieront aussi des fonctions législatives ou des postes administratifs à des généraux ayant quitté le service. Tels *Michaud d'Arçon* devenu sénateur en 1800, *Sauriat* promu inspecteur des eaux et forêts dans le Jura en l'an 1801, *Vernier François* nommé vers 1804 commissaire général des relations commerciales à Dantzig. *Carteaux*, ce turbulent jacobin, voici à peine sept ans, bourgeoisement placé au service de la loterie nationale, puis chargé de

²³ Général de division qui était le chef des forces armées de la Commune parisienne. Au 9 thermidor, il prit parti pour Robespierre, d'où son arrestation et son exécution. N'était pas Comtois.

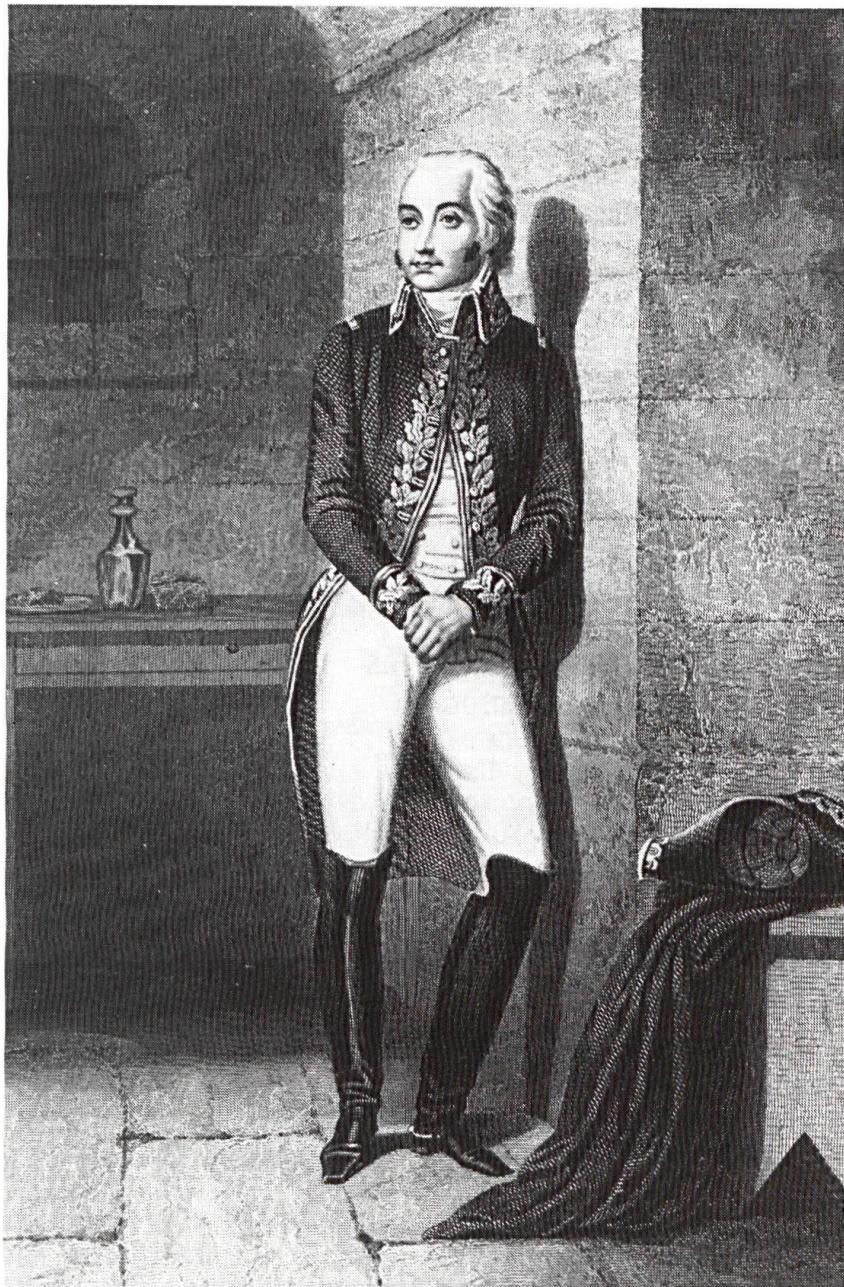
gestion en la principauté vassale de Piombino. Un appréciable doublé fut même réussi par *Barthélémy* cumulant un siège au Tribunat avec le poste de commissaire central en Moselle.

Ces attentions gouvernementales englobèrent également trois de nos généraux en activité: *Bardenet* envoyé au Corps législatif de 1802 à 1806, par la Haute-Saône, *Moncey* choisi, en 1804, pour présider le collège électoral du Doubs, *De Préval* (fils) désigné comme maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Mais ces faveurs pâlissent lorsqu'on les compare au dramatique éclat des foudres consulaire et impériale s'abattant, impitoyables, sur *Pichegru*, *de Malet*, *Lecourbe*.

Pichegru rentra clandestinement en France dès 1801. Arrêté le 28 février 1804, en qualité de participant à un complot, il se suicida (ou «fut suicidé»?) à la prison du Temple au cours de la nuit du 5 au 6 avril. Fin lamentable d'un populaire héros de l'an II, qui, de compromission en conspiration, sombra dans une trahison aux contours mal définis.

De Malet, lui, s'ingénia avec un entêtement bien comtois à braver l'autorité du Premier Consul puis de l'Empereur. Des punitions relativement modérées sanctionnèrent cette conduite, sous la forme d'une mise en non-activité très temporaire (1805),



Malet.

d'une suspension suivie d'une première arrestation et d'une retraite d'office (1807 et 1808), d'une seconde arrestation (1809) transformée en résidence obligatoire forcée dans une assez agréable maison de santé (1810).

Pour *Lecourbe*, les déboires prirent source dans

un trop fidèle attachement au commandant en chef Moreau. Lors du procès de ce dernier, en 1804, *Lecourbe* se refusa à modérer les démonstrations publiques d'une chère vieille amitié née sur les champs de bataille. Par comble de malchance, le frère du général était le juge chargé de cette affaire et son attitude,

au cours des débats, fut interprétée comme abusivement favorable à l'accusé. D'où un tenace acharnement contre ce brave *Lecourbe* qui fut successivement mis d'office à une retraite calculée au taux minimum, rayé de la Légion d'honneur, exilé à Ruffey (Jura) et, après septembre 1813, placé sous surveillance à Bourges.

Dans cette disgrâce imméritée, *Lecourbe* étant totalement innocent, les dix longues années d'obstination de Napoléon surprennent beaucoup²⁴. L'Empereur exprima quand même des regrets, un jour... à Sainte-Hélène.

En 1814 et 1815

Surgissent, tragiques à souhait, les millésimes 1814²⁵ et 1815.

La première Restauration s'efforça de rallier à la nouvelle monarchie les rescapés des guerres révolutionnaires et impériales qui, de leur côté, se laissèrent par-

fois circonvenir avec une facilité déconcertante, pour ne pas dire choquante²⁶.

Malgré les massives réductions d'effectifs, 19 des 40 généraux encore en acti-



Lecourbe.

²⁴ Afin de demeurer dans la plus stricte objectivité, il faudrait ajouter que Napoléon sut faire preuve, à l'occasion, d'une mansuétude certaine à l'égard de plusieurs chefs militaires politiquement compromis à des degrés divers. Un exemple choisi en Franche-Comté: le colonel de Préval (fils) fut quelque peu mêlé au procès de Moreau. De plus, il osa refuser le poste de rapporteur dans la commission chargée de juger le duc d'Enghien. Pourtant sa carrière fut normale, et même brillante.

²⁵ Durant cette période troublée, quelques-uns de nos généraux vécurent des péripéties qui, parfois, les placèrent hors du lot commun. Citons ainsi, en reprenant à dessein des expressions employées dans notre histoire la plus récente – un «acte de Résistance» avec Poncet qui, retraité et maire de Pesmes (Haute-Saône), eut avec l'occupant autrichien, en 1814, de très vifs démêlés sanctionnés par cinq mois d'internement en Hongrie –, un de ces égarements résultant de la fatale confusion que des «soldats perdus» arrivent à faire entre le service dû à la seule patrie lointaine et le dévouement aveugle accordé à un prestigieux chef direct. Cet exemple fut fourni par Desvernois qui, après la défection de Murat roi de Naples (fin 1813), n'hésita pas à porter les armes contre la France.

²⁶ Mais jugé normal par les contemporains et même – vérité souvent ignorée – admis par le souverain abdiquant.

vité continuèrent à servir sous Louis XVIII. Par la suite, 6 autres réintégrèrent les rangs de l'armée. Mieux encore, *Joly* et *Bernard*, nommés provisoirement brigadiers le dernier mois de la campagne de France, furent confirmés dans le grade, et ce à la date de la décision impériale. Quant à *Jeanin*, sa troisième étoile lui fut décernée le 20 janvier 1815.

Dans un domaine moins onéreux pour l'Etat, celui des décorations, la largesse ne connut aucun frein. 35 croix de Saint-Louis, plus quelques Légions d'honneur pour des oubliés de la grande époque, ornèrent les poitrines des actifs, des disponibles et des retraités.

Enfin, à un niveau déjà élevé de la politique, il faut signaler l'accession du maréchal *Moncey* à la pairie.

Le plus comblé fut sans conteste *Lecourbe* qui, en rafale, reçut, le 29 juillet 1814, la Légion d'honneur dans le grade de «commandant»²⁷; le 23 août, le grand cordon du même ordre; le 31 décembre, le titre de comte et la croix de Saint-Louis; le 3 janvier 1815, l'inspection générale d'infanterie. Bonne justice était ainsi rendue à l'un des meilleurs soldats de la Révolution par – ironie coutumière en notre histoire nationale – la royauté restaurée.

L'intermède des Cent Jours débuta par un massif

ralliement à Napoléon. Dans ce revirement, les élans sentimentaux surclassèrent presque toujours les arguments de la raison. Cependant, de-ci de-là, bouillonnèrent quelques consciences militaires où la réticence initiale oscillait entre une acceptation résignée et un refus douloureux. Tel fut, avec des variantes dues aux tempéraments individuels, le cas de cinq généraux.

De Préval (fils) que l'Empereur, un moment, porta sur une liste d'exil. Pourtant, le 23 mai 1815, il se retrouva chef de division au ministère de la Guerre.

Gauthier Jean-Pierre qui, par suite de sa collaboration avec le duc d'Angoulême (chargé de s'opposer à la «marche de l'Aigle» dans le Midi rhodanien), fut destitué. Lui aussi se rétablit assez rapidement puisque, début juin, il obtenait un commandement à l'armée des Alpes.

Ruty, qui accompagne jusqu'à Beauvais Louis XVIII en fuite. Cette mission de pure politesse accomplie, il vint – en vérité assez désabusé – se mettre à la disposition du nouveau souverain.

Lecourbe qui, de prime abord, se révéla franchement hostile. Appelé à Lons-le-Saunier par *Nevy*, afin de lutter contre l'«Usurpateur», il répondit à son vieil ami, lorsque ce dernier lui annonça son change-

ment de cap: «(...) Tu renonces à toute résistance et je crois que tu as raison; mais tu aurais mieux fait de ne pas te mêler de tout cela et de me laisser dans mes champs (...)» Ce que *Lecourbe* s'empressa de faire. Par la suite, il accepta une entrevue avec l'Empereur d'où il ressortit rallié; «pour défendre la France», fit-il cependant observer à son impérial interlocuteur.

Moncey qui, soucieux de ne point violer son serment prêté à la personne royale, demanda par écrit l'autorisation de se retirer en Franche-Comté et de rester étranger aux événements. Touché par cette exceptionnelle démarche, Napoléon donna son accord. Avec le doyen des maréchaux, on culminait au sublime cornélien.

Le règne, plutôt un interrègne, fut si bref que les récompenses d'ordre politique n'eurent pas le temps de se répandre sur les fidèles retrouvés. Cependant, le général *Gruyer* obtint un siège de député. *Morand*, *Travot*, *Pajol* devinrent pairs de France, dignité que conserva le récent promu du règne précédent, *Moncey*. Quant à *Lecourbe*, non seulement il accéda à la pairie, mais, à titre de confirmation, il refit un parcours accéléré des grades successifs dans la Légion d'honneur et vit même son titre de comte du royaume transféré dans la noblesse impériale. Sur la modeste personne de ce Jurassien,

²⁷ Actuellement on dit «commandeur».

Empire et Royauté se livraient une ultime bataille de prestige.

Sous la seconde Restauration

Sous la seconde Restauration, une sévère reprise en main s'avérait inévitable. Brutale et tatillonne pendant les trois premières années, par la suite elle se relâcha considérablement. Néanmoins, en dépit d'un réel apaisement officiel, une partie des généraux des ex-armées républicaine et impériale ne se sentit jamais tout à fait à l'aise dans la tranquille décennie 1820-1830.

Nous limitant toujours à notre groupe provincial auquel la mort venait d'arracher, le 23 octobre 1815, un de ses plus beaux fleurons, *Lecourbe*, nous trouvons trace dans les archives de:

a) 3 condamnations à mort qui, heureusement, ne furent pas suivies d'effet irréparable. En effet *Morand*, jugé par contumace, bénéficia d'un acquittement en 1819, *Gruyer* et *Travot* virent leur peine commuée en emprisonnement à vingt ans.

b) 4 emprisonnements. D'abord deux des ex-condamnés à mort précédents, *Gruyer* ne restant que deux ans à la citadelle de Strasbourg; par contre, *Travot*, écroué au fort de Ham, fut pris de folie en 1817. Transféré dans une maison de santé, il y décéda en 1836. Ensuite, il faut mentionner *Bachelu* qui fut

simplement gardé quelques mois comme suspect. Présence inattendue, *Moncey* se retrouva embastillé un trimestre à Ham pour avoir refusé d'être juge au procès de Ney. Il vécut au fort dans une douce quiétude, grâce au commandant d'armes... prussien! Dans l'adversité, il nous reste parfois un bon ennemi...

c) 3 mesures d'exil à l'étranger. *Bachelu* et *Morand* pendant une période de deux à trois ans, *Bernard* jusqu'en 1830. Ce dernier passa aux Etats-Unis où, admis dans le corps du génie militaire, il se refit une nouvelle carrière tellement brillante que son souvenir reste toujours vivace dans l'armée américaine.

d) La démission forcée pour un fonctionnaire civil, *Sauriat*.

e) De très nombreuses mises à la retraite, en non-activité ou disponibilité et, mesure passée à la légende, en «demi-solde».

Ces civils impromptus se lancèrent, pour reprendre leur expression, dans des activités de «pékin». Deux exemples assez typiques:

– une reconversion peu concluante dans le commerce et l'industrie avec *Pajol*, patron d'une hasardeuse entreprise de navigation à vapeur;

– un sage retour à la terre avec *Charnotet*, petit cultivateur quelque part en Haute-Saône.

Ce tableau ne devrait pas accréder la croyance en une globale mise à l'index de nos héros par Louis XVIII et Charles X. Tant de travail

attendait de bons ouvriers en une France désorganisée, au sein de son armée et de ses administrations. Le pouvoir royal ne pouvait donc faire fi d'hommes expérimentés et dévoués, même si ces inconstants avaient eu des faiblesses pour le «général Bonaparte». Furent ainsi initialement enrôlés sous le drapeau blanc 3 généraux d'origine franc-comtoise, 7 autres le rejoignirent.

Les instances civiles octroyèrent également quelques faveurs: 2 accessions à la pairie, pour *Ruty* et *Moncey*, ce dernier, après un prompt retour en grâce, se voyait reconfirmer un avantage que l'on pouvait qualifier de polyvalent; 3 titres de noblesse, dans la catégorie royale évidemment; 3 nominations à titre honoraire au grade de lieutenant-général.

Parmi ces personnages, dont, fait rare dans la nation française, la sincérité du ralliement n'a été ni suspectée par les gouvernementaux ni méprisée par les opposants, 3 servirent avec une éminente distinction, et la France et leur roi:

– *Donzelot*, gouverneur général à la Martinique, de 1818 à 1825;

– *Ruty* qui, jusqu'à son décès survenu en 1828, s'illustra comme conseiller d'Etat, comme membre ou directeur d'une multitude de comités;

– *Moncey*, commandant du IV^e corps d'armée lors des opérations déclenchées l'an 1823 à travers la péninsule ibérique. Déjà en cette



Pajol. (Photo Collection Musée international des hussards, Tarbes).

Espagne, le vieux maréchal avait combattu pour la Convention, puis pour l'Empire.

francs-comtois n'étaient plus que 33.

Le Comtois le plus gâté par le régime fut *Bernard* qui, rentré de son exil américain, réussit un splendide tiercé: lieutenant-général, pair de France, ministre de la Guerre. Sa troisième carrière, la politique, fut assez courte puisqu'il mourut en 1839, parfait exemple de ces promotions sociales hors du commun rendues possibles par la Révolution et l'Empire. Les autres firent

Sous la Monarchie de Juillet

La Monarchie de Juillet projeta au pinacle des sociétés civile et militaire ceux que la légende napoléonienne, alors en pleine gestation, commençait à métamorphoser en demidieux. Mais cette rentrée en scène se révéla tardive car, en 1830, les 109 généraux

– un ultime passage dans l'armée (11, dont *Morand*, *Pajol* et l'inamovible *Moncey*);

– une incursion dans les sphères de la politique (6 à la Cour des pairs, 2 à la Chambre des députés, *Morand* à la présidence du Conseil général du Doubs);

– un séjour dans la haute administration, en l'occurrence au Conseil d'Etat où siégea *de Préval* (fils).

Enfin, cette ère philipparde valut à un de nos brisards l'occasion de sentir la poudre une dernière fois, et de très près, puisqu'à l'attentat de Fieschi (28 juillet 1835), le général *Guyot* reçut une balle... dans son chapeau...

La Révolution de 1848 éclatant, 5 de nos généraux restaient en vie.

L'aile de la renommée en effleura encore un, déjà maintes fois cité, *de Préval* (fils). D'abord membre de la Commission consultative installée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, notre vétéran devint sénateur en 1852. Un an après, il mourait, ayant fait loyalement acte d'allégeance envers tous les souverains ou gouvernements (sauf la seconde République) qui, de Louis XVI à Napoléon III, s'étaient succédé.

Une tenace continuité dans d'épuisantes fidélités à répétition et opposées que, modernes intransigeants, nous comprenons malaisément. Qu'il soit cependant beaucoup pardonné à ces survivants des guerres ré-

volutionnaires et impériales: ils ont vécu, enduré tant d'événements tumultueux et contradictoires...

Conclusions

La conclusion primordiale paraît être celle qui s'en tiendrait à juger ces hommes sur leur seule valeur guerrière. A priori, négligeons la bravoure, une qualité d'une grande banalité à cette époque! Inversément, ne nous égarons point dans un prétentieux envol vers la stratégie, le génie de la science ou l'art militaire. Inventorions plutôt les talents tactiques, les dons de commandement, le flair dans les prévisions opérationnelles ou logistiques dont nos Comtois auraient fait montre.

Suite à ce difficile examen de passage à la postérité 7 seulement sur les 109 semblent dignes de l'antique couronne de lauriers. Aux autres devraient suffire les accessits du genre: «brillante conduite au feu», «excellent entraîneur d'hommes», «parfait exemple de bravoure», etc.

Ces 7 élus furent, dans leur spécialité d'arme, *Pajol* pour la cavalerie, *Ruty* pour l'artillerie, *Bernard* pour le génie.

Au niveau plus élaboré de l'«interarmes», d'abord, *Moncey* et *Pichegru*, chacun avec une simple mention honorable.

Moncey, malgré son bâton de maréchal, se fait

Répartition par année, de 1781 à 1815, des nominations au grade de général de brigade (1) pour les Francs-Comtois en service dans les armées révolutionnaire ou impériale

1781	:	1	1801	:	0
-	:	-	1802	:	0
-	:	-	1803	:	1
1790	:	3	1804	:	0
1791	:	3	1805	:	2
1792	:	5	1806	:	2
1793	:	24	1807	:	5
1794	:	19	1809	:	1
1795	:	2	1810	:	3
1796	:	5	1811	:	2
1797	:	0	1812	:	9
1798	:	1	1813	:	0
1799	:	3	1814	:	11
1800	:	3	1815	:	2

- (1) - 107 et non 109, deux ayant été nommés directement général de division (Méquillet Charles et Pealardy, tous deux en 1794).
- Le grade de général de brigade a été créé le 21 février 1793, à la place de celui de maréchal de camp.

Répartition par année, de 1792 à 1815, des généraux francs-comtois en activité de service sous la Révolution ou l'Empire

1792	:	11	1804	:	18
1793	:	27	1805	:	16
1794	:	36	1806	:	16
1795	:	29	1807	:	20
1796	:	22	1808	:	19
1797	:	15	1809	:	21
1798	:	13	1810	:	20
1799	:	18	1811	:	29
1800	:	19	1812	:	29
1801	:	18	1813	:	39
1802	:	18	1814 (1)	:	40
1803	:	18	1815 (2)	:	35

- (1) Jusqu'au 6 avril (première abdication de Napoléon I^{er}).
- (2) Du 20 mars (arrivée de Napoléon I^{er} à Paris) au 22 juin (seconde abdication de Napoléon I^{er}).

de justesse admettre en ce cénacle des maîtres de l'art militaire. Dans son cas, il vaudrait mieux mettre en exergue ses talents d'organisateur du remarquable outil de maintien de l'ordre et de renseignement imaginé par Napoléon, la gendarmerie.

Pichegru, s'il n'avait pas cédé aux tentations de la politique, serait catalogué comme un bon chef très capable. Souvenons-nous de sa campagne des Pays-Bas (an III) pendant laquelle, avec sa cavalerie, il accomplit l'extraordinaire exploit de capturer la flotte hollandaise bloquée dans les glaces.

Surtout, *Morand* et *Lecourbe*, tous les deux pouvant soutenir les comparaisons les plus flatteuses.

Morand, à la Grande Armée, intervenait toujours au point crucial des batailles, d'une manière décisive. Adroit manœuvrier, organisateur de la psychologie des combattants, il fut un des rares de la grande épopée à pratiquer avec succès la seule règle d'or du métier, l'économie des forces.

Lecourbe, quoique éloigné de toute activité guerrière durant dix années, fut sans conteste le meilleur des sept. Incomparable dans la guerre de montagne, il excella jusqu'à la virtuosité dans les deux formes les plus difficiles du combat: les franchissements de cours d'eau de vive force, l'action retardatrice.

Si la guerre-fiction n'était péché mortel pour l'historien militaire, nous esquisserions une interrogation: quel aurait pu être le dénouement de Waterloo si l'Empereur, s'en tenant à son intention première, avait chargé *Lecourbe* de commander le corps d'armée confié à *Grouchy*?

Dépassant le cadre provincial, élevons nos spéculations chiffrées jusqu'au niveau national d'alors.

Sur vingt généraux de la Révolution et de l'Empire, il y en avait un originaire de Franche-Comté. Or, en ce temps-là, les populations du Doubs, du Jura et de Haute-Saône représentaient un peu moins du trente-cinquième des Français. D'une simple comparaison entre ces deux données ressort l'exceptionnelle importance de l'effort que, durant 25 ans, les Comtois consentirent pour la défense de la patrie. Certes, d'aucuns s'empresseront d'objecter que les statistiques concernant les étoiles ne doivent pas être mélangées avec celles relatives à la piétaille. A ces râilleurs, rétorquons par une confirmation prenant un appui numérique sur le mouvement authentiquement populaire des volontaires nationaux: parmi les 502 bataillons mis sur pied en 1791 et 1792, 35 furent levés dans nos trois départements, soit un rapport de 1 pour 15.

Un quinzième pour la masse, un vingtième pour l'élite. Le très proche voisinage de ces rapports per-

met de conclure à l'unanimité patriotique des gens qui vivaient dans la marche frontière comtoise.

Une telle concordance de sentiment entre les habitants d'un même terroir fait surgir une autre réflexion: nos héros, avec leurs qualités et leurs défauts, avec leurs habitudes et leurs caractères, étaient du Franc-Comtois moyen une image à peine déformée par les aléas de la vie militaire.

Pour définir ces hommes de la province envoyés aux armées, quel meilleur texte que celui écrit par l'historien Lucien Febvre?: «(...) Tous (...) de ces Comtois comtoisants dépourvus un peu de brillant, mais pleins de solidité et d'endurance, courant rarement mais marchant indéfiniment et par ailleurs (...) pleins de conscience (...) Chez presque tous ces hommes: l'indépendance (...) l'humeur frondeuse, tout le contraire du tempérament obséquieux et courtisan (...)»

Afin de corroborer cette affirmation du plus solide connaisseur de notre province, faisons encore appel aux chiffres.

D'abord à ceux illustrant un comportement toujours vivace localement, à savoir une certaine méconnaissance voulue de la publicité personnelle avec, inévitable conséquence, le relatif oubli des mérites par l'échelon supérieur. C'est ainsi que sur 878 généraux anoblis par Napoléon, il n'y eut que 31 Comtois, soit 1 pour 28. Semblablement,

au nombre des 798 bénéficiaires de dotation sous l'Empire se trouvent seulement 13 Comtois, d'où un rapport de 1 contre 61.

Ensuite rappelons des chiffres permettant d'évoquer le dicton «Comtois, tête de bois» sous l'aspect suivant: parmi les 15 généraux sanctionnés pour raison politique par le Premier Consul ou l'Empereur, 3 étaient de ce pays. 1 sur 5, quelle énorme proportion! Mais ces déboires indivi-

duels, une postérité les oublia très vite, qui jugeant plus sereinement de la vraie gloire, a gravé sur l'Arc de Triomphe les noms de 27 de nos compatriotes. Cette fois, avec 1 Comtois pour 24 inscrits, les statistiques rejoignent des normes tolérables et honnables²⁸.

Enfin, ultime et émouvante révélation que le trop discret Lucien Febvre dissimule sous l'expression «(...) marchant indéfiniment et

par ailleurs (...) pleins de conscience (...)»; à Waterloo, 10 Francs-Comtois sur 86 généraux présents luttèrent avec acharnement jusqu'au bout²⁹. En aucune bataille, le rapport ne fut si élogieux. Et, pourtant, le 18 juin 1815, il n'y avait plus rien à gagner, si ce n'était la vertu ancestrale du pays comtois – l'amère satisfaction du sacrifice consenti pour la plus belle des fidélités: celle aux causes perdues.

R. Dz.

²⁸Il y a 658 noms de maréchaux et généraux inscrits à l'Arc de Triomphe; mais, parmi ces élus, on trouve 10 étrangers. Il faut donc retenir le nombre de 648 comme donnée pour nos calculs. Ajoutons que seulement un peu plus d'un tiers des généraux en service entre 1792 et 1814-1815 figurent sur la glorieuse liste.

²⁹Sur ces 10 Francs-Comtois, on dénombre 1 tué (Michel) et 4 blessés (Bachelu, Delort, Farine du Creux, Guyot).

«Mon Plan d'épargne SBS? Le meilleur moyen d'atteindre mon but!»

(I.V. à P.)

Le Plan d'épargne SBS est incontestablement l'instrument idéal pour atteindre votre objectif. Vous versez un montant mensuel fixe, ce qui vous donne droit à un taux d'intérêt préférentiel. Parlons-en ensemble.



Société de Banque Suisse, rue de la Confédération 2, 1204 Genève, tél. 022 / 375 75 75